



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Entreprises

Question écrite n° 37927

Texte de la question

Mme Jacqueline Hoffmann intervient auprès de M le ministre des affaires sociales et de l'emploi concernant le cas d'une personne qui était employée à la société Esys, filiale de Elf-Aquitaine. Elle vient d'être licenciée sous le prétexte de « porter préjudice à l'image de marque de l'entreprise », étant atteinte d'un léger bégaiement. Pourtant, elle était employée depuis cinq ans à la société Esys, comme dactylo, ce qui ne suppose pas qu'elle soit en contact avec le public. Pendant toutes ces années, elle a subi sans rien dire diverses brimades, allant jusqu'à l'humiliation, et l'attaque sur sa vie privée. Mais rien ne lui était reproché sur son activité professionnelle. Jusqu'à la fin de l'année 1987, date à laquelle ne supportant plus brimades et injustices elle a décidé de se syndiquer à la CGT. Il ne faut pas voir là un hasard malheureux. Il s'agit d'une intolérable atteinte aux droits de l'homme et à la dignité humaine. Ainsi une nouvelle fois une femme est licenciée officiellement pour une cause de maladie, ou, dans ce cas, de léger handicap. Cela n'est pas admissible. En conséquence elle lui demande d'intervenir auprès de la direction d'Esys afin que cette personne soit réintégrée au sein de son entreprise. Elle lui demande, également, quelles actions il compte mener pour que ce genre « d'affaires » ne se reproduise plus.

Données clés

Auteur : [Mme Hoffmann Jacqueline](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37927

Rubrique : Pétrole et dérivés

Ministère interrogé : affaires sociales et emploi

Ministère attributaire : affaires sociales et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mars 1988, page 1080